



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 31 mai et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 25 mai 2022, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36
Présents : 23
Représentés : 10
Absents : 13

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, Mme Patricia CHMARA, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Mme Corinne DUDU, M. Renaud DUMAY, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, Mme Marianne MORSLI, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN

Étaient absents : M. Jean-Pierre CHAMPION (pouvoir à M. Franck CALAS), Mme Claude CLEYET-MARREL (pouvoir à M. Thierry SEVES), M. Romain COTTEY (pouvoir à Mme Marie-Monique THIVOLLE), M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Carole FAUVETTE (pouvoir à M. Denis SAUJOT), M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Fabienne GIMARET (pouvoir à M. Thierry MICHAL), Mme Catherine GUTIERREZ (pouvoir à Mme Magalie PEZZOTTA), Mme Mélanie MONCHAUX, Mme Sabrina MOUCHETTE (pouvoir à M. Jean-Michel LUX), Mme Christelle PAGET, M. Philippe PROST (pouvoir à M. Denis SAUJOT), M. Dominique VIOT (pouvoir à Mme Marianne MORSLI)

Secrétaire de séance : Mme Catherine SALVETTI

N°2022/05/31/01 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN PROJET EDUCATIF TERRITORIAL ET D'UN PLAN MERCREDI AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET LA DIRECTION ACADEMIQUE DE L'AIN

A l'unanimité,

APPROUVE la signature de la convention relative à la mise en place d'un Projet Éducatif Territorial et d'un Plan Mercredi avec la CAF et la Direction Académique de l'Ain pour une durée de trois années,

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

N°2022/05/31/02 – TABLEAU DES EMPLOIS A COMPTER DU 22 AOÛT 2022

A l'unanimité,

ACCEPTE les propositions de :

- Modification de l'emploi de Directeur/Directrice du service Petite Enfance pour autoriser le recrutement aux cadres d'emplois des Puéricultrices Territoriales ou des Educateurs Territoriaux de Jeunes Enfants et création d'un second poste pour une période transitoire effective entre le 22 août et le 1^{er} octobre 2022,
- Création d'un emploi de Référent(e) santé, prévention et accueil inclusif à temps non complet 12 heures hebdomadaires ouvert aux cadres d'emplois des Infirmiers de Soins Généraux Territoriaux, Infirmiers Territoriaux ou Puéricultrices Territoriales.

FIXE le tableau des emplois permanents, tel qu'indiqué ci-dessous, à effet au 22 août 2022.

ET AUTORISE Monsieur Le Président à procéder aux formalités administratives.

Tableau des emplois permanents à temps complet au 22 août 2022

Emplois	Nombre	Cadre (s) d'emploi autorisé(s) par le conseil communautaire	Groupes fonctions RIFSEEP
Filière administrative			
Directeur / Directrice des services	1	Cadre d'emplois des Attachés territoriaux	A1
Directeur Adjoint / Directrice Adjointe des services	2	Cadre d'emploi des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A1 ou A2
Directeur / Directrice du Pôle tourisme	1	Cadre d'emploi des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A2 ou B1
Directeur / Directrice du Pôle cadre de vie	1	Cadre d'emploi des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A2 ou B1
Responsable des Ressources Humaines	1	Cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B1
Responsable de gestion comptable	1	Cadre d'emploi des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	A3 ou B1
Chargé de mission mutualisation et proximité	1	Cadre d'emplois des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A4 ou B2
Instructeur des actes d'urbanisme	2	Cadre d'emplois des Rédacteurs ou des Techniciens territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B2 ou C1
Responsable de développement économique et territorial	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B1 ou C1
Assistant(e) de direction et chargé(e) de communication	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B3 ou C1
Assistant(e) administratif(ve) du Pôle Cadre de Vie	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B3 ou C1
Assistant(e) RH	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B3 ou C1
Assistant(e) administrative et comptable	1	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux ou des Rédacteurs territoriaux	C1 ou B3
Assistant(e) de gestion administrative du Pôle Technique	1	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux	C1
Chargé(e) de la Commande publique et des dossiers juridiques et contentieux	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux et des Attachés territoriaux	B2 ou A4
Agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique	2	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux	C1
Agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique et d'hébergement	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B3 ou C1
Filière animation			
Responsable Enfance Jeunesse	1	Cadre d'emplois des Adjoints d'animation territoriaux ou des animateurs territoriaux	B2 ou C1
Accueil et Gestion (Responsable-Adjoint de l'ALSH)	1	Cadre d'emplois des Adjoints d'animation territoriaux	C1
Filière Technique			
Directeur / Directrice du Pôle Technique	1	Cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux ou des techniciens territoriaux	A2 ou B1
Responsable adjoint(e) du Pôle Technique et responsable du service assainissement	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques, Agents de maîtrise Ou des Techniciens territoriaux	B1
Responsable Bâtiments/Espaces extérieurs	1	Cadre d'emplois des Techniciens territoriaux ou des Adjoints Techniques	B2 ou C1
Technicien Assainissement	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques, Agents de maîtrise Ou des Techniciens territoriaux	B2 ou C1
Chargé de mission PCAET	1	Cadre d'emplois des Ingénieurs ou Techniciens territoriaux ou des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A4 ou B2
Entretien et Surveillance	3	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques	C2 et C2 logé
Agent polyvalent	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques 35h/semaine	C2
Filière sociale et médico-sociale			
Directeur/Directrice du service Petite Enfance (à supprimer au 1 ^{er} octobre 2022)	1	Cadre d'emplois des Puéricultrices Territoriales	A3

Directeur/Directrice du service Petite Enfance	1	Cadres d'emplois des Puéricultrices Territoriales ou des Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A3
Adjoint(e) au Directeur/Directrice du service Petite Enfance	1	Cadre d'emplois des Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A3
Animateur/Animatrice du RAM VisioRelais - Responsable de la Microcrèche	1	Cadre d'emplois des Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A4 (25 h) A3 (10 h)
Assistant(e) d'accueil des enfants et animatrice du Pôle VisioCrèche	1	Cadre d'emplois des Moniteurs éducateurs territoriaux Ou des Agents Sociaux territoriaux	C1
Assistant(e) d'accueil des enfants du Pôle VisioCrèche	8	Cadres d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux Ou des Agents Sociaux territoriaux	C2 ou C1
Assistant(e) d'accueil des enfants du Service Petite Enfance	1	Cadres d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux Ou des Agents Sociaux territoriaux	C2 ou C1
Aide Auxiliaire de puériculture à la microcrèche	2	Cadre d'emplois des Agents Sociaux territoriaux	C2

Tableau des emplois permanents à temps non complet au 22 août 2022

Emplois	Nombre	Cadre (s) d'emploi autorisé(s) par le conseil communautaire	Groupes fonctions RIFSEEP
Filière administrative			
Chargé(e) de la Commande publique et de la Prévention	1	Cadre d'emplois des Techniciens territoriaux 32h/semaine	B2
Secrétaire du service Petite Enfance	1	Cadre d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux 28h/semaine	C1
Agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique et d'hébergement	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjointes administratifs territoriaux 28h/semaine	B3 ou C1
Animateur(rice) Référent(e) de la Maison France Services	1	Cadre d'emplois des Assistants territoriaux Socio-éducatifs ou des Rédacteurs territoriaux ou des Adjointes administratifs territoriaux ou des Agents Sociaux territoriaux 26h/semaine	A4 ou B3 ou C1
Animateur(rice) de la Maison France Services	1	Cadre d'emplois des Assistants territoriaux Socio-éducatifs ou des Rédacteurs territoriaux ou des Adjointes administratifs territoriaux ou des Agents Sociaux territoriaux 24h/semaine	A4 ou B3 ou C2
Filière Animation			
Animateur/Animatrice de l'ALSH	6	Cadre d'emplois des Adjointes d'animation territoriaux 25 h/semaine	C2
Filière Technique			
Entretien et surveillance	1	Cadre d'emplois des Adjointes Techniques 7h/semaine	C2
Assistant(e) de service du Pôle VisioCrèche	1	Cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux 30h/semaine	C2
Assistant(e) de service et d'accueil du Pôle VisioCrèche	1	Cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux 30h/semaine	C2
Entretien des bureaux, du RAM et entretien et surveillance du gymnase et du centre sportif	1	Cadre d'emplois des Adjointes Techniques 18h/semaine	C2
Filière sociale et médico-sociale			
Référent(e) santé, prévention et accueil inclusif	1	Cadres d'emplois des Infirmiers de Soins Généraux Territoriaux, Infirmiers Territoriaux ou des Puéricultrices Territoriales 12h/semaine	A4 ou B2
Assistant(e) d'accueil des enfants du Pôle VisioCrèche	1	Cadres d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux ou des Agents Sociaux territoriaux 28h/semaine	C1 ou C2
Agent en charge du portage des repas à domicile	2	Cadre d'emplois des Agents Sociaux territoriaux (17h30/semaine)	C2
Animateur/Animatrice du RAM SaôneRelais	1	Cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants 21h30/semaine	A4
Auxiliaire de puériculture à la micro-crèche	1	Cadre d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux (28h/semaine)	C1

Aide Auxiliaire de puériculture à la micro-crèche	1	Cadre d'emplois des Agents Sociaux territoriaux (30 h/semaine)	C2
---	---	--	----

N°2022/05/31/03 – SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES ACTES DU DROIT DES SOLS : CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES

A l'unanimité,

CREE un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'**Assistant(e) administratif(ive) du service commun d'instruction des actes d'urbanisme** à temps non complet pour une durée de travail de 28 heures hebdomadaires à compter du 7 juin 2022 (durée maximale de 1 an pendant une même période de 18 mois consécutifs), emploi dont la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des Adjoints administratifs.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre les dispositions relatives au recrutement.

N°2022/05/31/04 – AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX AMENAGEMENT D'EQUIPEMENTS SPORTIFS EXTERIEURS - LOTS N° 1 ET 2

A l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer le marché de travaux, pour les lots 1 et 2 pour l'offre de base d'un montant total de 619 220, 00 € H.T (soit 743 064, 00 € T.T.C) et pour les montants ci-après précisés :

N°du lot	Désignation	Attributaire	Tranche	Montant H.T.
1	AMENAGEMENT DE DEUX PISTES D'ATHLETISME SITUEES SUR LES COMMUNES DE MONTCEAUX ET DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE	PARCS ET SPORTS SCOP SA	Tranche ferme - Création d'une piste d'athlétisme à St Didier sur Chalaronne	517 220, 00 €
2	AMENAGEMENT D'UN SKATE-PARK EN BETON SITUE SUR LA COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE	FTPC	Tranche ferme	102 000, 00 €

DECIDE de ne pas affermir la totalité des tranches optionnelles 1 « Eclairage de la piste d'athlétisme à St Didier sur Chalaronne » et 3 « Eclairage du plateau sportif polyvalent à Montceaux » pour le lot n°1

AUTORISE le Président à affermir ou ne pas affermir ultérieurement la tranche optionnelle 2 lors de l'exécution des travaux pour le lot n°1 pour l'objet et les montants ci-après précisés :

N°du lot	Désignation	Attributaire	Tranche	Montant H.T
1	AMENAGEMENT DE DEUX PISTES D'ATHLETISME SITUEES SUR LES COMMUNES DE MONTCEAUX ET DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE	PARCS ET SPORTS SCOP SA	Tranche optionnelle 2 - Création d'un plateau sportif polyvalent à Montceaux	529 755, 60 € (Soit 635 706, 72 € T.T.C)

PRECISE que le marché prend effet à compter de sa notification. La durée globale des travaux et prestations ne devrait pas dépasser 15 mois (hors période de préparation de chantier et hors intempérie et événement imprévisible).

N°2022/05/31/05 – AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD-CADRE RELATIF AU SERVICE DE TRANSPORT D'ELEVES (LOTS N°1 ET N°2) – MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES (PROCEDURE FORMALISEE)

A l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer un accord-cadre (avec montant maximum), ainsi que l'ensemble des marchés subséquents se rapportant à cet accord-cadre à l'exécution de de services de transport d'élèves, pour les 2 lots suivants :

LOT	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT DE L'OFFRE
01	Elèves d'écoles primaires du territoire de la CCVSCentre, à destination d'un équipement sportif	Autocars MAISONNEUVE SAS 521 Avenue de l'Europe - 69220 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS	A titre indicatif, montant total (annuel) du DQE-Simulation : 56 926,81 € HT, soit 62 619,50 € TTC <ul style="list-style-type: none"> Estimatif MS 1 (Jardin des sports) : 39 921,37 € HT Simulation MS 2 (Gymnase Thoisse) : 17 005,44 € HT
02	Elèves relevant du secteur communautaire, à destination d'un collège du territoire de la CCVSCentre		Montant DQE année 2022-2023 : 98 765 € HT, soit 108 641,50 € TTC

Le montant total de l'ensemble des marchés subséquents, ne pourra en aucun cas dépasser le montant maximum :

- Pour le lot n°1 de 92 000 € HT sur 1 an environ, soit 368 000 € HT sur 4 ans environ (durée maxi de l'accord-cadre)
- Pour le lot n°2 de 144 500 € HT sur 1 an environ, soit 578 000 € HT sur 4 ans environ (durée maxi de l'accord-cadre)

Ainsi, le montant total des lots sur la durée maximale de l'accord-cadre est estimé supérieur au seuil de 214 000 euros et ne pourra en aucun cas dépasser le montant maximum de 236 500 € HT sur une année d'exécution, soit 946 000 € HT sur la durée maximale de 4 ans environ.

PRECISE que l'accord-cadre est conclu pour une période d'un an environ (de sa notification jusqu'au dernier jour du calendrier scolaire), reconductible tacitement 3 fois 1 an environ suivant le calendrier scolaire (sauf décision de mettre fin au marché intervenant avant le 31 janvier), soit une durée maximale de 4 ans environ (qui s'achèvera à la fin de l'année scolaire 2025-2026).

N°2022/05/31/06 – AUTORISATION DE SIGNER UN AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX DE REALISATION D'UN BASSIN DE STOCKAGE-RESTITUTION A MONTMERLE-SUR-SAONE

A l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer un avenant n°1 pour le montant précisé ci-après :

ATTRIBUTAIRE	MONTANT initial HT	MONTANT Avenant n°1 HT	Nouveau MONTANT Marché HT	% d'écart
Mandataire du groupement :				
BRUNEL ENTREPRISE 42602 MONTBRISON CEDEX				
Co-traitants :	1 350 000 €	6 900 €	1 356 900 €	0,51%
BP2E 42602 MONTBRISON CEDEX				
ALBERTAZZI 69210 LENTILLY				
KELLER 69673 BRON CEDEX				

PRECISE que le montant global du marché de travaux est ainsi porté à 1 356 900,00 € HT, soit 1 628 280,00 € TTC, correspondant à une augmentation de +0,51% par rapport au montant initial.

N°2022/05/31/07 – AUTORISATION DE DEPOT DES MARQUES ACTIVAL ET VISIONIS AUPRES DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

A l'unanimité,

APPROUVE le dépôt des marques Actival et Visionis.

AUTORISE le Président à effectuer les formalités nécessaires permettant l'enregistrement des marques dans les classes nécessaires à leur protection et à signer tout acte y afférent.

N°2022/05/31/08 – DENOMINATION DE LA VOIE EN IMPASSE DANS LE PARC D'ACTIVITE EXTENSION SUD VISIONIS 6 SUR LA COMMUNE DE MONTCEAUX

A l'unanimité,

DECIDE de nommer « impasse de l'Avenir » la voie en impasse créée dans le cadre de l'aménagement du parc d'activité Extension Sud Visionis 6.

DIT que cette voirie sera classée dans le domaine public intercommunal.

AUTORISE M. le Président à procéder aux formalités foncières requises et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N°2022/05/31/09 – AUTORISATION DE DEPOT DES PIECES DU LOTISSEMENT DU PARC D'ACTIVITE EXTENSION SUD VISIONIS 6 RUE DE L'AVENIR SUR LA COMMUNE DE MONTCEAUX

A l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à signer l'acte de dépôt des pièces du lotissement et tout document afférent à cette affaire,

DECIDE de confier les formalités de dépôt des pièces administratives du lotissement à Maître Sandrine TARION, notaire à Montmerle sur Saône.

N°2022/05/31/10– TRAVAUX DE PASSAGE EN LED DE L'ECLAIRAGE DU PARC D'ACTIVITES DE GUEREINS : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2022

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2022 et à signer tout document relatif à cette opération pour le projet de passage en led de l'éclairage du parc d'activités de Guéreins.

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération défini comme suit :

	Financeurs	Libellé	Montant HT	Taux
4)	DETR / DSIL 2022		17 488	60,00%
3)	Conseil départemental	Transition écologique	5 829 Non attribuée à ce jour	20,00%
	Total subventions publiques		23 317	80,00%
2)	Fonds propres	/	5 830	20,00%
	Total autofinancement		5 830	20,00%
1)	TOTAL GENERAL HT	/	29 147	100,00%

SOLLICITE une autorisation de démarrage anticipé des dépenses.

N°2022/05/31/11– TRAVAUX DE PASSAGE EN LED DE L'ECLAIRAGE DES PARCS D'ACTIVITES DE GUEREINS ET DE ST DIDIER SUR CHALARONNE – ACTIVAL : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PACTE DE TERRITOIRE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN POUR L'ANNEE 2023

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ain au titre du Pacte de Territoire 2023 et à signer tout document relatif à cette opération pour le projet de travaux de passage en led de l'éclairage des parcs d'activités de Guéreins et de St Didier sur Chalaronne – Actival.

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération défini comme suit :

	<u>Financeurs</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>	
4)	DETR / DSIL 2022	/	17 488 Non attribuée à ce jour	60%	31,57%
	DETR / DSIL 2023	/	Non sollicitée à ce jour	NC	
3)	Conseil départemental	Transition écologique	11 079	20,00%	
	Total subventions publiques		28 567	51,57%	
2)	Fonds propres	/	26 830	48,43%	
	Emprunts	/		0,00%	
	Total autofinancement		26 830	48,43%	
1)	TOTAL GENERAL HT		55 397	100,00%	

SOLLICITE une autorisation de démarrage anticipé des dépenses.

N°2022/05/31/12 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN ESPACE D'INITIATION ATHLETIQUE A SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME DES EQUIPEMENTS STRUCTURANTS AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport au titre du « Programme des Equipements structurants » 2022 et à signer tout document relatif à cette opération pour le projet d'aménagement d'un Espace d'Initiation Athlétique au centre sportif à Saint-Didier-sur-Chalaronne.

AUTORISE la Communauté de Communes Val de Saône Centre à percevoir les sommes attribuées.

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération défini comme suit :

Sources de financement	Dépenses éligibles	Montant éligible Espace d'Initiation Athlétique St Didier S/Chal.	Taux de base	Montant subventions d'Initiation Athlétique St Didier S/Chal. 2022
Fonds propres				192 998 €
Emprunt				
Sous-total autofinancement HT				192 998 €
Etat-DETR	Maîtrise d'œuvre-études -travaux-frais divers hors déplacement bassin éventuel	478 520 € (estimatif juin 2021)	20%	95 704 € notifiés
Conseil Régional	Travaux-frais divers hors VRD	476 000 € (estimatif juin 2021)	20%	95 200 € en attente de notification
Conseil Départemental	Maîtrise d'œuvre-études -travaux-frais divers	485 520 € (estimatif juin 2021)	15%	72 828 € notifiés
Agence Nationale du Sport	Maîtrise d'œuvre - Travaux-frais divers	570 912 € (marché 2022)	20%	114 182 €
Sous-total subventions publiques HT				377 914 €
TOTAL HT avec maîtrise d'œuvre				570 912 €

SOLLICITE une autorisation de démarrage anticipé des dépenses.

N°2022/05/31/13– TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN PLATEAU SPORTIF A MONTCEAUX : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME DES EQUIPEMENTS STRUCTURANTS AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport au titre du « Programme des Equipements structurants » 2022 et à signer tout document relatif à cette opération pour le projet d'aménagement d'un Plateau Sportif au complexe VisioSport à Montceaux.

AUTORISE la Communauté de Communes Val de Saône Centre à percevoir les sommes attribuées.

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération défini comme suit :

Sources de financement	Dépenses éligibles	Montant éligible Piste Montceaux	Taux de base	Montant subventions Piste Montceaux 2022-2023
Fonds propres				161 213 €
Emprunt				
Sous-total autofinancement HT				161 213 €
Etat-DETR	Maîtrise d'œuvre-études -travaux-frais divers	517 140 € (AVP3)	20%	103 428 € en cours d'instruction
Conseil Régional	Travaux-frais divers hors VRD	600 000 € (estimatif juin 2021)	20%	120 000 € en attente de notification
Conseil Départemental	Maîtrise d'œuvre-études -travaux-frais divers	517 140 € (AVP3)	15%	77 571 € en cours d'instruction
Agence Nationale du Sport	Maîtrise d'œuvre - Travaux-frais divers	577 765 € (marché 2022)	20%	115 553 €
Sous-total subventions publiques HT				416 552 €
TOTAL HT avec maîtrise d'œuvre				577 765 €

SOLLICITE une autorisation de démarrage anticipé des dépenses.

N°2022/05/31/14– TRAVAUX DE PASSAGE EN LED DE L'ECLAIRAGE DE LA GRANDE SALLE DU GYMNASE A SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE ET DES SALLES D'ARTS MARTIAUX ET DE DANSE DE VISIOSPORT A MONTCEAUX : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PACTE DE TERRITOIRE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN SUR L'ANNEE 2023

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ain au titre du Pacte de Territoire sur l'année 2023 et à signer tout document relatif à cette opération pour le projet de travaux de passage en led de l'éclairage de la grande salle du gymnase à Saint-Didier-sur-Chalarnonne et des salles d'arts martiaux et de danse de VisioSport à Montceaux à destination des adhérents des associations et des élèves du second degré.

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération défini comme suit :

Sources de financement	Dépenses éligibles	Montant éligible Passage en led	Taux de base	Montant subventions passage en led
Fonds propres				6 308 €
Emprunt				néant
Sous-total autofinancement HT				6 308 €
Etat-DSIL	Travaux	31 540 €	60%	18 924 € (non sollicitée à ce jour)
Conseil Départemental de l'Ain « Pacte de territoire »	Travaux	31 540 €	20%	6 308 €
Sous-total subventions publiques HT				25 232 €
Total subventions HT				25 232 €
TOTAL HT				31 540 €

SOLLICITE une autorisation de démarrage anticipé des dépenses.

N°2022/05/31/15 – CONVENTION DE COOPERATION ET DE FINANCEMENT RELATIVE AU PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU (PTGE) « EAU DE LA DOMBES 2050 »

A l'unanimité,

VALIDE la convention de coopération et de financement relative au Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) « Eau de la Dombes 2050 », portée par la Communauté de Communes de la Dombes, et la participation financière de la communauté de communes à hauteur de 5 168 €.

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et tous documents associés à cette démarche.

N°2022/05/31/16 – AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE THOISSEY

A l'unanimité,

EMET un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Thoissey, sous réserve de prendre en compte les observations suivantes :

✓ **Sur la portée des prescriptions dans l'économie générale du PLU de 2009 en vigueur :**

La modification simplifiée ne paraît pas permettre d'afficher un niveau de critères et de programmation de travaux (« urgence de travaux ou d'éléments à supprimer » et « non-conformité »). Il serait préférable d'introduire un caractère incitatif aux préconisations présentées.

Aussi, afin que les prescriptions du volet patrimonial soient opposables aux tiers à l'issue de la démarche, il conviendrait de les intégrer aux dispositions des articles 11 des zones concernées du PLU.

✓ **Sur la rédaction de certaines prescriptions inscrites au volet patrimonial :**

Les documents ne semblent pas être finalisés. Certains éléments repérés et protégés du « Volet patrimonial » font l'objet de notes/préconisations inscrites en rouge avec un point d'interrogation. Sont concernés les immeubles B 25 (page 19), FD 78 (page 50), PB 7-9 et 11 (page 90) sur le volet patrimonial. Sur le nuancier communal, sont concernés, en page 23, l'Hôtel de Ville et le parvis de l'Eglise.

✓ **Sur l'impact au niveau de l'instruction des dossiers ADS :**

La consultation du CAUE, obligatoire pour tous travaux donnant sur la voie publique dans les périmètres 1 et 2, devra être réalisée par la mairie pour tous les dossiers y compris ceux confiés pour instruction au service commun instructeur.

Un dispositif de préconsultation en amont du dépôt des dossiers de permis de construire, d'aménager, de déclaration préalable et de permis de démolir apparaît plus approprié pour faciliter l'instruction des dossiers.

Aussi, les périmètres 1 et 2 mériteraient d'être identifiés précisément sur la carte du diagnostic.

N°2022/05/31/17 – CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX SCOLAIRES DU COLLEGE DU VAL DE SAONE

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'utilisation des locaux scolaires avec le Département de l'Ain et le Collège du Val de Saône pour l'organisation de l'atelier thématique mobilité qui aura lieu le 2 juin 2022 de 16 à 20 heures dans la salle polyvalente du Collège du Val de Saône.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute autre convention d'utilisation des locaux scolaires avec le Département de l'Ain et le Collège du Val de Saône, établie sur le même modèle, pour l'organisation d'événements à venir portés par la communauté de communes.

N°2022/05/31/18 – AVIS SUR LA DEMANDE EMISE PAR LES FANFARONS DE MISE A DISPOSITION D'UN GYMNASSE COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE de la proposition du Président, Jean-Claude DESCHIZEAUX, de rencontrer courant juin 2022 le Président de l'association Féri'Ain des Fanfars afin de rechercher une solution qui convienne aux deux parties, notamment en matière de sécurité et de responsabilité, pour permettre l'hébergement des musiciens et de leur famille pendant quelques jours dans le cadre de la manifestation festive et musicale qui est programmée le 6 août 2022 à Thoissey.

N°2022/05/31/19 – COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

N°2022/29 – Convention de stage avec le Lycée Ozanam

Considérant le souhait d'accueil d'une stagiaire au sein du Service Office de tourisme – 01090 Guéreins,

Vu la proposition de convention du Lycée Ozanam – 45 rue de l'Héritan – 71000 MACON

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer une convention de stage de formation pour l'accueil d'une stagiaire étudiante en BTS Tourisme avec le Lycée Ozanam au sein de l'Office de tourisme Val de Saône Centre.

Article 2 :

La période de formation n'est soumise à aucune gratification et se déroulera du 23 mai au 1^{er} juillet 2022.

N°2022/30 – Marché Subséquent n°3 – Accord-Cadre mixte relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'aménagement du chemin de halage et de ses abords dans le cadre de l'itinéraire V50

Vu la décision n°2020/10 du 11/03/2020 relative à l'accord-cadre mixte relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'aménagement du chemin de halage et de ses abords dans le cadre de l'itinéraire V50 qui a été notifié à l'entreprise URBI et ORBI (Mandataire) le 23/03/2020 (après mise en concurrence),

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er} :

Un marché subséquent n°3 est signé avec URBI ET ORBI – Paysage et urbanisme (Mandataire) – 7 Grande Rue de St-Rambert 69009 LYON concernant une prestation pour l'élaboration des éléments de consultation d'un marché à procédure adaptée et assistance du suivi du marché d'interprétation et de signalétique touristique de la V50 dans le cadre de l'accord-cadre mixte relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'aménagement du chemin de halage et de ses abords dans le cadre de l'itinéraire V50.

Article 2:

Le montant total de la prestation est estimé à 4 008, 00 € HT soit 4 809, 60 € TTC.

N°2022/31 – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER / Vente M. PEROUSE Sébastien / SARL TOURVEON

Vu la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) transmise par Maître Xavier TAITHE, Notaire à Anse (69480) dans le cadre de la vente de deux parcelles cadastrées E n°28 et E n°29 situées lieu-dit Grand Rivolet à MONTCEAUX,

Article 1^{er} :

Il est décidé de ne pas préempter les biens situés lieu-dit Grand Rivolet à MONTCEAUX (parcelles E n°28 de 27 a 25 ca et E n°29 de 32 a 95 ca) dont la vente est envisagée au prix de 13 651 euros par Monsieur PEROUSE Sébastien au profit de la SARL TOURVEON.

N°2022/32 – Validation de la convention avec le Syndicat d'Eau Potable (SEP) Bresse Dombes Saône du réseau d'eau potable et du plan de financement de l'extension du parc d'activité Visionis 5 à Montmerle sur Saône

Vu la délibération n°2021/12/14/07 du 14 décembre 2021, approuvant le permis d'aménager de l'extension du parc d'activité Visionis 5 à Montmerle sur Saône et autorisant M. le Président à signer toutes les pièces administratives se référant à cet aménagement.

Vu la convention de travaux d'extension du réseau d'eau potable à construire pour l'alimentation de l'extension du parc d'activité Visionis 5 à Montmerle sur Saône et le plan de financement proposés par le Syndicat d'Eau Potable (SEP) Bresse Dombes Saône,

Article 1^{er} :

La convention de travaux entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et le Syndicat d'Eau Potable (SEP) Bresse Dombes Saône définissant les conditions partenariales, techniques et financière dans le cadre de l'alimentation en eau potable des lots de l'extension du parc d'activité Visionis 5 à Montmerle sur Saône est validée, pour une estimation prévisionnelle à la charge de la collectivité comme suit :

Désignation des travaux	Montant estimatif en €
Terrassement et maçonnerie	5 733.00 € HT
Canalisations d'alimentation en eau potable	3 634.00 € HT
Fontainerie et accessoires	244.00 € HT
Branchements	3 980.00 € HT
Essais, plan et dossier	479.00 € HT
Montant total	14 070.00 € HT
Provision pour révision des prix	1 029.92 € HT
Montant des frais et honoraires	844.00 € HT
Montant total en € HT	15 943.92 € HT
Montant total en € TTC	19 132.70 € TTC

Fait à Monceaux, le 31 mai 2022

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

AFFICHE du :

au :